

Cahier de doléances du Tiers État de Grézels (Lot)

Cahier de plaintes, doléances et remontrances très humbles et respectueuses de la communauté de Grézels, Saint-Jean et Lalaurie.

La situation actuelle de cette communauté est si affreuse que les habitants en sont totalement découragés ; la faim, les maladies et la mort, depuis six mois, ne cessent de les persécuter ; jamais il ne fut de communauté dans le cas d'intéresser plus essentiellement en sa faveur la bonté paternelle de l'auguste monarque qui veut bien nous entendre.

Aussi ne peut elle pas se flatter d'une grande ressource dans les productions de son sol. C'est une surface de 2000 quarterées de fonds, dont les deux tiers en coteaux et l'autre tiers en plaine ; la partie des coteaux est dans le cas d'être abandonnée ; dans la majeure partie, le terrain est enlevé et la vigne en a été arrachée par les coups d'eau des mois de juin et juillet derniers, de sorte que la principale ressource, qui consistait en vin, manque dans cette partie.

Les prés formant un vingtième du taillable sont tous couverts de gravier, les ruisseaux sont comblés ; on pense qu'il faut la valeur de la prairie pour la réparer ; de sorte qu'on a été forcé et on le sera encore, par le défaut de fourrages, de se défaire des bestiaux indispensables à la culture des fonds.

La partie qui est en plaine rapporte en grains cinq pour un de semence, mais qui, ne pouvant être cultivée, les fourrages manquant, donnera bien peu de chose. Il est 200 quarterées du susdit fonds qui ne contribuent pas aux impositions décernées sur la communauté, à cause du privilège des biens nobles ; et cependant un tiers de cette contenance est le meilleur fonds de la communauté.

Cette communauté paye actuellement, savoir pour la taille et les accessoires 3154 l., pour les taxes 1156 l., et pour la capitation 1692 l. ; taxes exorbitantes respectivement au produit du fonds et à l'aisance des habitants.

L'exploitation du fonds de la communauté est devenue encore plus difficile à cause qu'on ne peut pas communiquer d'un canton à l'autre, les chemins se trouvant tous perdus et les ponts abîmés ; c'est indispensable que ces objets se réparent de suite ; et la communauté est dans l'impuissance absolue en ce moment ; on impose tous les ans une somme considérable qui a pour objet les chemins ; il serait bien le cas que la communauté s'en ressentit sans plus de retard.

Quelque modique que soit pour l'avenir la récolte en vin, il est à souhaiter que cette denrée ait un cours libre dans tout le royaume ; les droits qu'on perçoit à ce sujet sont si considérables que le négociant ne peut prendre qu'à vil prix cette production, qui gêne le propriétaire par la dépense qu'elle exige.

Il reste indispensable que cette province du Quercy soit régie et administrée séparément de celle du Rouergue à laquelle elle est unie ; on adhère aux puissantes raisons qu'en a données la ville de Cahors dans ses délibérations à ce sujet. Cette ville serait le point central de réunion de la province qui la reconnaît pour sa capitale.

La communauté adhère encore à tout ce qui pourra être avisé et résolu par ses circonvoisines pour l'avantage général et particulier de l'État.